

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 20 mars 2026

Numéro de la délibération : 11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VANNIER, Doyen de l'assemblée	Étaient présents : ALAIME Angélique, BONNEAUD Eliane, BOTELLO Christel, BOULENGER Estelle, COROLLER Camille, COROLLER Didier, COUTENCEAU Charles, DA CUNHA Gino, DUMERY Ghislain, DUMERY Laetitia, ETIENNE Chantal, GAILLOT Vanina, GAUSSERES Alice, GAUTHIER Virginie, PERDOUX Marc, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, VANNIER Jean-Pierre
Date de la convocation : 16 mars 2026	Absent excusé : MICHENOT Vincent
Effectif en exercice : 19	Secrétaire de séance : Laetitia DUMERY
Effectif présent : 18	
Effectif votant : 18	

Objet de la délibération : Création des postes d'adjoints

Madame le Maire propose de procéder à la création des postes d'adjoints.

Madame le Maire rappelle :

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 500 à 1 499	15	4
De 1 500 à 2 499	19	5

Selon l'INSEE, la population totale de Chanteau, au 1^{er} janvier 2026, est de 1616 habitants.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de cinq postes d'adjoints.



Madame Le Maire,

Christel BOTELLO